



Section de
la Manche

COMPTE-RENDU DU CTL DU 16/04/2021

Ce CT Local s'est réuni sous la forme d'une visioconférence sous la présidence de notre Directeur Mr Hervé BRABANT.

Participants :

pour l'administration :

M. Hervé BRABANT Directeur AGFiP président du CT
M. Hubert VAUBERT Directeur Pôle Gestion Fiscale
M. Pascal GARCIA Directeur du Pôle PPR
Mme Véronique RIOUX-POUDROUX Directrice du pôle gestion Fiscale
M. Simon LEPETIT Inspecteur Principal Pôle PPR

pour les organisations syndicales :

M. Philippe LARBANOIS titulaire CFDT
Mme Nathalie LEES titulaire CFTC
Mme Françoise BEROT titulaire UNSA
M. Arnold PARADIS, Mme Christine GILL et Brigitte MONDEJAR titulaires SOLIDAIRES
M. Emmanuel GERARD et Mme Erika CORROYETTE titulaires CGT

M. FLOTTE Alain suppléant UNSA
M. Gilles LUCAS suppléant CGT

Les déclarations liminaires ont été lues par les OS (SOLIDAIRES, CGT et CFDT-CFTC). Ces déclarations ont été axées principalement sur les problèmes pouvant être liés directement à la campagne IR 2021 durant cette crise sanitaire. Ces liminaires ont souhaité mettre en avant la difficulté des personnels dont le nombre est en sans cesse diminution, avec l'augmentation des contraintes de télétravail, et de collègues en ASA par l'avancement des congés scolaires. Certaines OS ont demandé au niveau national le décalage de la campagne sans succès, d'autres la non-réception de public en masse (la jauge fixée à 6 personnes dans les halls d'accueil difficile à faire comprendre aux usagers) mais seulement sur rendez-vous jusqu'à la fin du confinement à la date du 2 mai 2021.

La réponse de notre Directeur est qu'il avait souhaité cette formule de réception du public, mais que la Direction générale avait imposé une réception en masse hors RDV pour au moins une demi-journée d'ouverture au public. Il nous explique que la DG lui a rétorqué que le confinement n'est pas le même qu'en 2020. Devant l'augmentation conséquente de cas COVID dans la MANCHE pour 100 000 habitants, et assurant prendre toutes les mesures qui s'imposent, [il accepte qu'il ne soit fait à compter du lundi 19 avril 2021 que de la réception sur RDV préalable](#), jusqu'à quelle date, la fin du confinement au 2 mai 2021* ? Les agents d'accueil n'ont pas des missions de police pour faire respecter les gestes barrières, fait-il remarquer.

* lors de l'audioconférence du 03/05/21, il a été précisé que le dispositif actuel est maintenu pour l'instant

Ordre du jour :

1) Procès-verbal de la réunion du CTL du 27 novembre 2020 :

Il est approuvé à l'unanimité hors CGT absente.

2) Procès-verbal de la réunion du CTL du 12 janvier 2021 :

Il est approuvé par l'UNSA seule organisation présente à ce CTL, la CGT ayant lu une courte déclaration et ayant quitté la salle.

3) Présentation de la campagne déclarative 2021, pour information :

Cette campagne démarre de manière très difficile en raison de la crise sanitaire qui évolue au jour le jour. Les problèmes liés au personnel ne sont aucunement occultés par notre Directeur, bien conscient de la problématique liée à la réception du public. Une décision provisoire a d'ailleurs été actée comme évoquée ci-dessus.

Pour reprendre les différents points de l'organisation de l'accueil dans les SIP :

1) L'accueil distant en invitant les usagers à utiliser le canal téléphonique mis en place avec le numéro 0809-401-401 d'une plate-forme, afin que les collègues les renseignent. Le nombre de personnes pour la MANCHE a été fixé dans un premier temps (08/04/2021 au 16/05/2021) à 5 personnes puis de cette période au 8 juin 2021 à 11 personnes.

2) L'accueil au guichet, l'arrêt d'une décision de réception sur RDV le matin et du public dans le respect des règles sanitaires l'après-midi (déjà remis en cause au bout d'une semaine).

Les autres points d'accueil :

Le Directeur a souhaité une participation des collègues d'accueil des petites trésoreries pour des renseignements de 1^{er} niveau pour lesquels une formation basique a été faite par les collègues du pôle fiscal le 6 avril 2021 ... pour un démarrage le 8 avril 2021 et un pas-à-pas d'aide est en cours de rédaction, mais tout va bien et tout est prêt ... Les collègues des OS font remarquer qu'après avoir vidé les trésoreries de leurs effectifs avant suppression suite au NRP et devant la tâche de travail liée à l'activité des collectivités locales, cette décision était celle qu'il fallait prendre.... La réponse est que quand il y a une enseigne finances publiques sur un bâtiment les usagers doivent pouvoir être reçus, voire renseignés pour un premier niveau quitte à faire suivre au SIP du CFP concerné.

Pour les points de contacts (accueils de proximité), la DDFIP s'est engagée à des permanences auprès des mairies (1 agent présent 2 jours sur toute la durée de la campagne, souvent un collègue de l'EDR mais toutes les bonnes volontés sont acceptées pour d'autres collègues qui auraient un rapprochement de domicile pour ces journées là) ...

Les ESPACES FRANCE SERVICES (EFS) qui sont au nombre de 14 au 1^{er} avril 2021, offrent un canal de réception du public. Le Pôle gestion fiscale a également formé les personnes d'accueil de ces espaces par une présentation de la campagne et de ses nouveautés....

Dans les accueils dits distants en mairie, les usagers pourront remplir des fiches contact comprenant leurs coordonnées qui seront transmises sur les BALF du pôle fiscal.

Et pour finir, le renfort sur les sites disposant de pôle de contrôle fiscal, les agents se sont proposés comme l'an dernier pour faire de l'accueil. Des auxiliaires seront ensuite recrutés pour la saisie des déclarations.

Un débat entre les OS et le Directeur s'est ensuite engagé, concernant les applicatifs, le fait qu'ils ne soient proposés qu'après le 26 avril 2021 pour certains, comme GEST PART.

Le bilan sera fait après le 8 juin 2021, date de clôture de la campagne 2021.

4) Questions diverses :

Une première question relative à la fusion des SPF au 15 juin 2021, à la prime de restructuration de service, et au maintien des décisions actées dans les précédents PV de CTL . La réponse du Directeur n'a pas variée et invite chaque agent à se positionner dans son intérêt afin de bénéficier des modalités de priorités et d'indemnité liées à cette restructuration. La PRS sera évoquée lors un prochain groupe de travail et après avoir obtenu les garanties par la DG. Sa position est claire et sans ambiguïté : **le maintien sur résidence avec travail à distance ne sera attribué qu'aux collègues en retraite dans les 2 ans à venir.** Les autres collègues devront faire un choix entre suivre leur mission et rejoindre la résidence du nouveau site, soit demander un poste dans la résidence administrative actuelle et donc changer de métier et se reformer complètement.

Une seconde question relative au transfert de taxes de la DOUANE vers les services de la DDFIP : des modalités de transfert d'emplois vont elles être mise en place ? Le Directeur rétorque qu'il n'a pas d'informations quant à ces éventuels transferts d'emploi, il est possible qu'il y en ait, mais cela demeurera marginal.

Une autre question concerne la gestion intérimaire du sire de MORTAIN : l'adjointe Mme FAVRAIS a accepté l'intérim jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, dès le 1^{er} janvier 2022, il ne restera qu'une antenne à MORTAIN avec des effectifs réduits, puisque l'activité principale rejoint le SIP et SIE d'AVRANCHES.

Une autre question relative à la tenue d'une réunion informelle pour le mouvement de catégorie C qui est communiqué ce jour (6 collègues arrivent dans le département au 01/09/2021). Cette réunion permet aux OS de communiquer à la Direction des informations qu'elle n'aurait pas afin de permettre l'affectation dans un périmètre géographique ou vers un site spécialisé (trésorerie hospitalière). Ce type de réunion non connue de notre Directeur mais qui s'est déjà fait pour les mouvements locaux de l'année dernière, reçoit l'aval de notre Directeur.

La dernière question est relative à la fermeture de l'application FIDJI. Une OS demande qu'il soit octroyé une journée de congé aux utilisateurs puisque les collègues ne pourront travailler sur l'application. Refus du Directeur qui propose à ces collègues d'aller travailler dans d'autres services puisque chaque agent est susceptible de rejoindre un autre service en cas de problème (comme pour les intempéries).....

La séance est levée à 11h30

Les élus CFDT-CFTC en CTL : Philippe LARBANOIS (CFDT) et Nathalie LEES (CFTC)